

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

SCRUTIN MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, présidente d'élection, aux électeurs de la Ville de Magog que :

1. **La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Ville le 3 octobre 2025.**

Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. **Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur cette liste.**

3. Vous avez le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- Vous avez 18 ans accomplis;
- Vous avez la citoyenneté canadienne;
- Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des 5 dernières années;

ET

- Vous remplissez, le **2 novembre 2025**, l'une des deux conditions suivantes :
 - Être **domiciliée** à Magog le 2 novembre 2025 et demeurer au Québec depuis le 2 mai 2025, ou;
 - Depuis au moins le 18 septembre 2025, être **propriétaire ou copropriétaire** d'un immeuble ou **occupant ou cooccupant** d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;

NOTE : Si votre domicile n'est pas situé dans la Ville et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection. Les formulaires de demande d'inscription ou de procuration doivent être reçus au bureau de présidente d'élection au plus tard le **18 octobre 2025**. Ils sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site : electionsmagog.ca

4. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) En tout temps, à compter du jeudi 9 octobre 2025, sur le site Internet **electionsmagog.ca**. Entrez les informations demandées et obtenez les détails sur votre inscription, les dates et les lieux de votation;
- b) En personne, au **bureau de la présidente d'élection** (7, rue Principale Est à Magog), aux jours et heures suivants :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h

- c) À la **Commission de révision**, aux dates et heures indiquées ci-dessous;
- d) par téléphone, au 819 843-3333, poste 339, aux jours et heures suivants :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h

5. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la Ville, **présentez une demande d'inscription, de radiation ou de correction** devant la Commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Endroit	
Hôtel de ville, porte 44 7, rue Principale Est, Magog salle 911	
Dates	Heures
Mardi 14 octobre 2025	De 10 h à 13 h De 14 h 30 à 17 h 30
Jeudi 16 octobre 2025	De 10 h à 13 h De 14 h 30 à 20 h
Samedi 18 octobre 2025	De 10 h à 13 h De 14 h 30 à 17 h 30

6. Les demandes de révision pourront être présentées par visioconférence. Pour la prise d'un rendez-vous virtuel, vous pouvez numériser le code QR plus bas ou vous inscrire sur le site electionsmagog.ca.
7. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la ville doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Bureau de la présidente d'élection
Hôtel de Ville
7, rue Principale Est
Magog (Québec) J1X 1Y4
Tél. : 819 843-3333, poste 339

Donné à Magog, ce 8 octobre 2025.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Présidente d'élection